

CONDITIONS GÉNÉRALES FORMATIONS TECHNIQUES



PEUGEOT

Les présentes Conditions Générales Formation Technique qui font partie intégrante du site internet <http://public.servicebox.peugeot.com> et sont soumises à ses Conditions d'utilisation et mentions légales.

ARTICLE 1 – OBJET

AUTOMOBILES PEUGEOT, ci-après dénommé « PEUGEOT » propose au professionnel de l'automobile, ci-après dénommé « l'Acheteur », d'acheter par le site internet <http://public.servicebox.peugeot.com> des formations techniques Peugeot.

L'offre de formation technique PEUGEOT est une offre de formation mixte composée de formations à distance et de formations présentielle :

- les formations à distance sont dédiées à l'acquisition des connaissances théoriques,
- les formations présentielle à l'apprentissage des savoir-faire.

Au sein de cette offre sont proposés des parcours de formation. Un parcours de formation est un enchaînement structuré de formations à distance et de formations présentielle permettant une acquisition des connaissances progressive et maîtrisée. Dans le cadre de ces parcours, les formations à distance peuvent être un pré-requis des formations présentielle.

PEUGEOT précise que les parcours de formations liés aux nouveaux produits et organes de la Marque sont destinés aux Techniciens du Réseau PEUGEOT et qu'en conséquence ils n'abordent que les contenus strictement nouveaux par rapport à l'existant. Il est donc nécessaire de disposer d'une formation de base pour pouvoir assimiler efficacement les enseignements reçus.

Les présentes conditions générales ont donc pour objet de définir les conditions, notamment techniques et financières, dans lesquelles l'Acheteur va pouvoir bénéficier de ces formations.

Il est précisé que la souscription d'un abonnement à la Documentation technique Peugeot n'est pas un pré-requis pour souscrire aux présentes Conditions Générales Formations techniques.

ARTICLE 2 – IDENTIFIANT/MOT DE PASSE

Afin de pouvoir acheter des formations, l'Acheteur devra utiliser l'identifiant et le mot de passe correspondant au compte client utilisateur qu'il se sera créé au préalable sur le site internet <http://public.servicebox.peugeot.com>, en renseignant et en validant les informations demandées (Un fois le compte et le mot de passe créés par l'Acheteur, celui-ci reçoit alors son Identifiant, à l'adresse e-mail qu'il aura indiquée).

L'Acheteur s'engage à remplir le formulaire d'identification de manière complète et de bonne foi, et à ne fournir que des informations utiles et véridiques. PEUGEOT se réserve le droit, sans préavis, de supprimer de manière définitive l'accès au site à tout internaute ayant fourni des informations incomplètes ou inexactes.

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et l'Acheteur s'engage à en assurer la confidentialité. A ce titre, l'Acheteur est responsable de toute utilisation de son identifiant et/ou mot de passe et PEUGEOT ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dommage occasionné par leur utilisation.

L'Acheteur doit informer immédiatement PEUGEOT de toute utilisation frauduleuse de son identifiant et/ou mot de passe et confirmer ce fait à PEUGEOT par lettre recommandée avec avis de réception, et ce à l'adresse de son siège social visé dans les Conditions d'utilisation et mentions légales du site internet <http://public.servicebox.peugeot.com>.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS - TARIFS ET PAIEMENT

PEUGEOT assure une prestation d'enseignement technique adressée à un public de professionnels de la réparation automobile, qui a pour objet de délivrer un ensemble de connaissances théoriques et de techniques nécessaires pour assurer l'entretien et la réparation des véhicules de Marque Peugeot.

PEUGEOT n'est tenue au titre des présentes conditions générales qu'à une obligation de moyens.

L'offre de formation technique PEUGEOT est accessible depuis l'onglet du site <http://public.servicebox.peugeot.com>.

3.1. FORMATIONS A DISTANCE

Les formations à distance sont dédiées à l'acquisition des connaissances théoriques. Elles peuvent être un pré-requis des formations présentiels.

Les modules de formation à distance disponibles et leurs caractéristiques (objectifs, durée, tarification) sont consultables dans la rubrique « Offre de Formation A Distance ».

Ces formations à distance peuvent être achetées soit unitairement soit forfaitairement.

3.1.1 – Achat Unitaire

L'achat unitaire d'un module de formation à distance s'effectue depuis la fiche descriptive du module en cliquant sur le lien « Ajouter au panier ».

Dans le cas d'un achat unitaire, un module de formation à distance est accessible pendant une durée de consultation correspondante à 3 fois sa durée pédagogique (il ne s'agit pas d'une durée de connexion).

Par exemple, si vous achetez un module dont la durée pédagogique est de 20 minutes, vous disposerez d'une durée de consultation de ce module de 60 minutes.

La date et l'heure prises en compte sont celles de la première connexion au module acheté.

ATTENTION :

Il n'est pas possible d'acheter simultanément 2 fois le même module de formation à distance. Un module doit être intégralement consommé pour pouvoir être acheté de nouveau. Toutefois, si l'Acheteur souhaite faire participer plusieurs compagnons à un même module de Formation à distance par achat unitaire, il devra créer un compte par membre de son personnel à former.

La tarification unitaire d'un module est indiquée dans sa fiche descriptive. Cette tarification est en Euros Hors Taxes. PEUGEOT se réserve le droit de la modifier à tout moment.

3.1.2 – Achat forfaitaire

L'achat forfaitaire donne accès à l'ensemble des modules de formation à distance pendant une durée dépendant du forfait choisi. Il s'effectue depuis la page d'accueil de la rubrique « Offre de formation à distance ».

Deux forfaits sont proposés : un forfait mensuel et un forfait annuel.

Chaque forfait correspond à la période de temps pendant laquelle vous pourrez accéder librement à l'ensemble des modules de formation à distance disponibles sur le site <http://public.servicebox.peugeot.com>.

La date et l'heure retenue pour le démarrage de votre forfait seront celles de votre première consultation de l'un des modules de formation à distance. Il ne s'agit pas d'un temps de connexion. Exemple : si la première consultation débute le jeudi 29 avril 2010 à 9 heures du matin, le forfait sera valable jusqu'au :

- le samedi 29 mai 2010, 9 heures du matin (heure locale), pour un forfait mensuel.
- le vendredi 29 avril 2011, 9 heures du matin (heure locale), pour un forfait mensuel.

Tout Forfait doit être consommé dans le délai d'un an à compter de la validation du paiement, à défaut de quoi il sera automatiquement et irrémédiablement perdu sans possibilité de remboursement pour l'Acheteur.

La grille tarifaire des abonnements est disponible sur la page d'accueil de la rubrique « Offre de formation à distance ». Les tarifs sont exprimés en Euros Hors Taxes. PEUGEOT se réserve le droit de les modifier à tout moment

3.2. FORMATIONS PRESENTIELLES

Les formations présentielles sont dédiées à l'acquisition des savoir-faire. Les caractéristiques (durée, cible, contenus, tarification,...) des formations présentielles sont consultables dans la rubrique « Offre de Formation Présentielle ». Dans certains cas, des formations à distance peuvent être un pré-requis pour participer à des formations présentielles.

Les formations présentielles peuvent être achetées unitairement.

L'inscription à une formation présentielle s'effectue selon le processus suivant :

Etape 1 : Un formulaire de demande d'inscription à une formation présentielle est disponible sous la fiche descriptive de chaque stage. Pour **chacune** des personnes qu'il souhaite inscrire, l'Acheteur indique sur ce formulaire :

- le nom et le prénom,
- la période de réalisation souhaitée. L'Acheteur dispose de 3 choix : dans un délai d'un mois, dans un délai d'un à 3 mois, dans un délai de plus de 3 mois.
- la localisation souhaitée. La localisation du ou des centres de formation PEUGEOT est indiquée sur la page d'accueil de l'onglet Formation.

ATTENTION : Il est indispensable de remplir un formulaire de demande d'inscription par stage.

Etape 2 : Dans un délai maximum de 2 jours ouvrés (les jours ouvrés s'entendant du Lundi au Vendredi, hors jours fériés) et pour chacune des demandes effectuées par l'Acheteur, PEUGEOT indique par retour :

Si une session est organisée au cours de la période souhaitée :

le numéro de la session de formation proposée,
les dates et horaires du stage,
le lieu de la formation,
les commentaires nécessaires à une bonne compréhension de la réponse.

Si aucune session n'est organisée au cours de la période souhaitée :

- la date la plus proche à laquelle une session est programmée au-delà de la période souhaitée, ou

l'absence de programmation d'une session de formation compte tenu du nombre insuffisant de demande et que l'Acheteur sera recontacté dans le délai d'un mois si une session devait être programmée dans ce délai. S'il n'a pas été recontacté, l'Acheteur devra réitérer sa demande.

Etape 3 : L'Acheteur dispose d'un délai de 2 jours ouvrés (les jours ouvrés s'entendant du Lundi au Vendredi, hors jours fériés) pour confirmer l'inscription.

La confirmation d'inscription s'effectue dans le menu « Suivi Achats » en cliquant sur le lien « Ajouter au panier ».

Etape 4 : Le règlement du prix par l'Acheteur devant intervenir comptant, au moment de la commande, par carte bancaire, l'Acheteur réalise le paiement. A défaut, l'inscription n'est pas retenue. La tarification unitaire d'un stage est indiquée dans sa fiche descriptive en Euros Hors Taxes. PEUGEOT se réserve le droit de la modifier à tout moment.

Etape 5 : L'Acheteur reçoit, par courrier électronique, la convocation à la session de formation dans un délai maximum de 28 jours francs précédant la date de début de ladite session. La durée précise est indiquée sur la page d'accueil. Cette convocation précise :

- le nom et prénom du stagiaire,
- les dates et horaires du stage,
- le lieu du stage.

Etape 6 : PEUGEOT fournit à l'Acheteur, à l'issue de chaque formation présentielle, une attestation de présence du (des) personne(s) ayant suivi la dite formation dans son intégralité. Cette attestation est envoyée à l'Acheteur par courrier électronique.

3.3. PAIEMENT

Le paiement du prix de modules de formation à distance ouvre uniquement un droit d'accès, par utilisation de l'identifiant et du mot de passe de l'Acheteur, à chaque module de formation à distance, et ce pour la durée de consultation prévue.

Le paiement du prix de modules de formation présentielle ouvre uniquement un droit de participer à chaque module de formation présentielle acheté, et ce pour le nombre de participants, à la date et dans le lieu prévus.

Le prix à payer est indiqué :

- TVA Française incluse au taux en vigueur, si l'Acheteur est domicilié en France
- Hors Taxe, si l'Acheteur est domicilié dans un autre Etat de l'Espace Economique Européen ou en Suisse

Il est précisé que le prix à payer comportera également la TVA Française dans les cas suivants :

- si l'Acheteur ne dispose pas d'un code TVA intracommunautaire
- si l'Acheteur ne l'a pas renseigné,
- si ce code est incorrect,

si le contrôle effectué par PEUGEOT sur la base VIES Européenne échoue pour une raison quelconque.

Le règlement du prix par l'Acheteur doit intervenir comptant au moment de la commande par carte bancaire.

L'Acheteur sélectionne la carte comme moyen de paiement (Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard), il est alors dirigé automatiquement vers SIPS. Il saisit le n° de la carte ainsi que sa date d'expiration de validité sur une page Internet dans un environnement sécurisé.

Ces informations sont envoyées cryptées vers le serveur SIPS qui génère une demande d'autorisation systématique vers les réseaux interbancaires, via le serveur acquéreur d'autorisations de la BNP PARIBAS. C'est la banque de l'Acheteur qui accorde ou non l'autorisation de paiement.

L'Acheteur bénéficie d'un suivi de ses achats unitaires et forfaitaires de formations à distance dans la rubrique « Suivi des Achats » (menu de gauche).

3.4. ANNULATION D'UNE FORMATION PRESENTIELLE

- Annulation par PEUGEOT

PEUGEOT s'engage à informer l'Acheteur de l'annulation d'une session qu'il a payé et à lui proposer de nouvelles dates de formation. Ces informations sont communiquées à l'Acheteur par courrier électronique.

S'il ne souhaite pas participer au stage reprogrammé et en informe préalablement PEUGEOT, l'Acheteur sera remboursé par chèque bancaire.

- Annulation par l'Acheteur

L'Acheteur s'engage à informer PEUGEOT, par courrier électronique, en cas d'annulation totale ou partielle de son inscription à une session. L'Acheteur utilise pour cela la rubrique « Contactez nous ».

L'Acheteur peut annuler son inscription à une session de formation selon les modalités définies dans le document figurant sur la page d'accueil de la rubrique « Offre de Formation Présentielle ».

PEUGEOT confirme la prise en compte de cette annulation par courrier électronique et proposera, si possible, à l'Acheteur de participer une autre session programmée à une autre date. Si l'Acheteur refuse de participer à la nouvelle la session, il perdra automatiquement et irrémédiablement le bénéfice de sa commande sans possibilité de remboursement.

ARTICLE 4 – GARANTIE - RESPONSABILITE

4.1 PEUGEOT fait ses meilleurs efforts pour délivrer les modules de formation commandés par l'Acheteur et n'est soumis à aucune obligation de résultat quant à l'acquisition des connaissances par les participants aux sessions de formations.

Les modules de formation sont élaborés par PEUGEOT sur la base des connaissances techniques disponibles à l'heure actuelle et actualisées régulièrement. PEUGEOT n'assume aucune responsabilité quant aux dommages directs ou indirects qui pourraient résulter d'erreurs matérielles ou d'absence de mise à jour.

PEUGEOT se réserve le droit de modifier et de mettre à jour, sans préavis, les présentes Conditions Générales et tous les éléments, produits ou services présentés sur le site <http://public.servicebox.peugeot.com>. L'ensemble de ces modifications s'impose à l'Acheteur qui doit consulter les présentes Conditions Générales lors de chaque connexion.

4.2 Les connaissances et savoir-faires acquis dans le cadre des formations techniques Peugeot servent à l'exécution compétente des travaux de maintenance et de remise en état pour les véhicules de marque PEUGEOT n'ayant pas subi de modifications. La condition préalable pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus est une formation achevée dans le métier de la réparation automobile ainsi qu'une formation permanente régulièrement mise à jour. L'utilisation des informations techniques PEUGEOT est recommandée et si l'utilisation d'outils spéciaux est prescrite, ceux-ci doivent impérativement être utilisés pour un diagnostic et / ou une réparation conforme. Notamment pour tout incident électrique, électronique ou mécatronique, l'Acheteur devra avoir à sa disposition un outil de diagnostic capable de dialoguer avec le véhicule. PEUGEOT n'est en aucun cas responsable des travaux effectués.

Les connaissances et savoir-faires susvisés ne peuvent être utilisée que pour des opérations d'entretien et de réparation réalisées par un Réparateur automobile professionnel, à savoir toute personne physique ou morale qui :

- effectue à titre d'activité professionnelle principale des opérations de réparation ou d'entretien automobile, qui
- dispose des compétences et des équipements nécessaires à la parfaite exécution de ces prestations notamment en termes de qualité et de sécurité, qui
- dispose d'un personnel doté d'une formation achevée dans le métier de la réparation automobile et d'une formation permanente régulièrement mise à jour, reconnues au titre de la législation applicable à la profession et par les instances professionnelles du secteur, le rendant apte à réaliser de manière compétente des prestations de maintenance et de remise en état des véhicules de la Marque.

L'Acheteur s'engage, en acceptant les présentes conditions, à n'utiliser les connaissances et savoir-faires acquis dans le cadre des formations techniques Peugeot que pour ses besoins de formation et/ou ceux de son propre personnel, et ce dans les conditions et pour l'usage précités. Dans le cas contraire, PEUGEOT pourra, sans préavis, résilier l'abonnement de l'Acheteur et/ou supprimer de manière définitive son accès au site <http://public.servicebox.peugeot.com> et aux formations techniques PEUGEOT, et ce sans préjudice de tous autres droits et actions.

L'Acheteur est seul responsable vis-à-vis de ses clients ou adhérents de l'utilisation qui sera faite des connaissances et savoir-faire susvisés. Ces connaissances et savoir-faire, qui pour certains concernent la sécurité des véhicules, sont destinés exclusivement aux professionnels de l'automobile. Ils ne doivent être utilisées que par un Réparateur automobile professionnel, ce sous son entière responsabilité et à l'exclusion de celle de PEUGEOT.

Si certaines opérations nécessitent une habilitation spécifique au regard de la législation locale, il est de la responsabilité de l'Acheteur, à l'exclusion de celle de PEUGEOT, de s'assurer qu'il dispose des habilitations légales nécessaires ou que le Réparateur automobile professionnel qui réalise les opérations d'entretien et de réparation en dispose.

L'Acheteur devra indemniser PEUGEOT de tous dommages matériels, corporels et immatériels et de tous autres frais subis par PEUGEOT, ainsi que par tous tiers en réclamant le paiement à PEUGEOT, du fait ou à l'occasion de toute utilisation des connaissances et savoir-faires acquis dans le cadre des formations techniques Peugeot.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les modules de formations à distance et les modules de formation présentielle constituent un savoir faire spécifique développé par PEUGEOT en vue du diagnostic et de la maintenance des véhicules de la gamme Peugeot, dont de nombreux éléments sont protégés par des droits de propriété intellectuelle en application des législations françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Il est précisé que toute reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale par quelque procédé et sur quelque support que ce soit (papier, numérique, ...) est interdite, sans l'autorisation écrite préalable de PEUGEOT, sous réserve des exceptions visées à l'article L 122.5 du Code de la Propriété Intellectuelle, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 € d'amende.

Par conséquent, l'Acheteur s'interdit de reproduire, copier, vendre, revendre et/ou exploiter dans un but commercial quel qu'il soit, et sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie des formations techniques PEUGEOT ou tout droit d'accès aux modules de formations techniques (à distance ou présentielle).

ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre des présentes sont soumises aux dispositions y relatives figurant aux Conditions d'utilisation et mentions légales du site <http://public.servicebox.peugeot.com>.

ARTICLE 7 – FORMALITES REGLEMENTAIRES

Les formalités réglementaires éventuellement applicables au titre des modules de formation commandés par l'Acheteur lui seront communiquées par l'organisme assurant la formation.